



**Conseil Municipal du 02 avril 2026
DELIBERATION N° 2026 – 13**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : mercredi 25 mars 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur GIRBAL Alain, Madame ROIG Colette, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur EL GOUY Bouarfa, Madame FROMENT Isabelle, Madame MARQUIÉ DUBIÉ Hélène, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur TOLOSA Michel, Madame SERRANO Corine, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur FILIATRE Olivier, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Monsieur NADLER Florent, Madame BARRERE GOYARD Laure, Madame PEREZ-BISE Audrey, Monsieur GACON Mathieu, Monsieur RICHER Guillaume, Madame RIO Myriam

Procurations :

Monsieur MONNIER Adrien à Monsieur RICHER Guillaume

Secrétaire : Monsieur GACON Mathieu

**DESIGNATION DES MEMBRES
DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé la création de l'Office Municipal de la Culture et ses statuts.

Il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration qui, conformément aux statuts, est composé de 12 membres du Conseil Municipal, de son Président, le Maire, et de 12 membres extérieurs compétents dans le domaine de la culture.

Le Maire propose la composition du Conseil d'Administration suivante :

Membres élus :

1. M. Marcel CLAVAGUERA
2. Mme Colette ROIG
3. Mme Sylvie TORRES
4. M. Jean-Pierre THOLLET
5. M. Alexandre DE CASO
6. Mm Audrey PEREZ BISE
7. Mme Laur BARRERE GOYARD
8. Mme Hélène MARQUIÉ DUBIÉ
9. M. Sébastien TRESSON
10. Mme Marie-Ange DESTAVILLE
11. Mme Isabelle FROMENT
12. M. Guillaume RICHER

Membres non élus :

1. M. Alain FERNANDEZ
2. Mme Nadine DRILLIEN-MISERY
3. Mme Francine CABALLE
4. M. Jean-Luc MONESTIER
5. M. Jean-Paul BOY
6. Mme Sonia GUICHET
7. Mme Valérie BETRON
8. Mme Marie-Line ESCANDE

9. M. Santiago LUCAS-MOLL
10. Mme Diane SOREL
11. M. Michel DUBIÉ
12. Mme Michelle GAYRAL

Le Conseil Municipal oui l'exposé de son président et après avoir délibéré,

APPROUVE la composition du Conseil d'Administration, telle que proposée par le Maire.

VOTE : 27 POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alemva.fr) : 07 avril 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

